

## Politique | Un coup de pouce pour le Service départemental d'incendie et de secours en Dordogne



**Le budget primitif du Département de la Dordogne pour l'année 2020 devrait s'établir à 522,4 millions d'euros. Malgré les contraintes liées notamment à l'augmentation des dépenses sociales qui s'élèveront à 250 millions, soit 48 % du budget, le conseil départemental de la Dordogne entend maintenir un bon niveau d'investissement sans augmenter la fiscalité et en réduisant le recours à l'emprunt (-500 000 euros). Le Département prévoit d'accroître sa participation au financement du Service départemental d'incendie et de secours et vingt postes de pompiers professionnels seront créés d'ici 2022.**

Une large part des débats de la session de vendredi dédiée aux orientations budgétaires a été consacrée au Service départemental et de secours. Les pompiers sont en grève depuis juin dernier. Serge Mérillou, le président du SDIS a présenté un projet d'avenant à la convention de partenariat qui lie le SDIS au conseil départemental. Les élus départementaux ont voté une série de mesures à l'unanimité. Le budget du SDIS 24 sera augmenté sur les trois prochaines années. Pour 2020, 17,422 millions d'euros sont affectés aux soldats du feu, soit une progression de + de 2,5 % par rapport à 2019, ce sera 17, 771 millions en 2021. Les organisations syndicales demandaient la création de 25 postes, ce sera en réalité 20 postes d'ici 2022 dont dix cette année. "Mais dans la réalité, nous allons recruter 18 sapeurs pompiers professionnels, car il manque 8 postes. Sur les 226 postes, 8 ne sont pas pourvus, a précisé Germinal Peiro. Les sapeurs pompiers volontaires verront aussi l'augmentation de + 10 % des gardes postées. Le conseil départemental a aussi interpellé l'état, pour demander un renforcement des moyens d'urgences et du SMUR. "70 % des interventions sont du secours à la personne, et beaucoup ne relève pas de situation d'urgence. La majorité départementale souhaite que l'Etat s'implique aussi financièrement, car le SDIS est intégré de fait dans la permanence de soins.

### Progression des dépenses sociales

Première bonne nouvelle, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti n'augmentera pas. Mais la situation financière du Département reste fragile. "Le Département ne parvient pas à se désendetter : on reste le troisième le plus endetté de France, a indiqué Thierry Boidé, élu de l'opposition. Entre 2011 et 2019, la capacité de désendettement est passé de six à neuf ans. le conseil départemental va poursuivre la diminution progressive du

recours à l'emprunt, de l'ordre de - 500 000 euros sur 2020.

Le budget 2020 s'inscrit donc dans la continuité : il est fixé à 522, 5 millions d'euros, soit une hausse de 2,36 % par rapport au budget 2019, qui s'élevait à 510, 5 millions d'euros. Près de la moitié des dépenses sera consacrée au social et à la solidarité. Les dépenses sociales poursuivent leur hausse, notamment celles liées à l'aide sociale à l'enfance, + 6,42 millions d'euros, soit près de 4 millions supplémentaires par rapport à 2019. Elles atteindront les 250 millions d'euros. *"Des réformes comme celle de l'assurance chômage vont directement impacter les Périgourdiens et notamment les plus fragilisés et augmenter le nombre des bénéficiaires du RSA. L'aide sociale à l'enfance avec 1200 jeunes pèse de plus en plus lourd*, indique Jeannick Nadal le rapporteur. La collectivité entend poursuivre la maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement qui devraient s'élever à 419,48 millions d'euros, soit une hausse de 2,33 %. Les dépenses de personnel augmenteront d'un million, hors assistants familiaux , notamment pour respecter les engagements signés par l'Etat et certains syndicats au titre du parcours professionnel carrières et rémunérations. Des créations de postes sont prévues à la maison départementale des personnes handicapées. Les dépenses de fonctionnement devraient être inférieures au seuil de 1,2 % de hausse fixé par l'Etat, ce qui ne devrait pas impacter la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devrait être de 88 millions d'euros.

Côté recettes toujours, la collectivité a préféré jouer la prudence concernant le produit des droits de mutation, autour de 57 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 470,34 millions d'euros, soit une hausse de 2,76 %. Le Département souhaite conserver un bon niveau d'investissement doté de 103 millions d'euros, soit + 2,47 %. L'aide aux communes représentera 19 millions, les bâtiments, 42,44 millions et le très haut débit, 4,5 millions d'euros. Les élus ont rendez-vous du 3 au 7 février pour la session consacrée au budget primitif.



Claude-Hélène Yvard

*Credit Photo : Denis Nidos CD 24*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 12/01/2020*

*[Url de cet article](#)*